



REGLEMENT COMMUN A TOUTES LES RANDONNEES DE LA TEMERAIRE DES VOSGES 2023 :

La Téméraire des Vosges est une organisation de l'association La Vôge VTT, club affilié à la Fédération Française de Cyclisme et de la Communauté d'Agglomération d'Épinal. Cette manifestation se déroulera le 21 mai 2023. Elle est placée sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme et du Comité Régional de Cyclisme Grand Est pour les diverses inscriptions au calendrier, à la réglementation et aux supports et labels des randonnées.

Les randonnées se dérouleront en région Grand Est, dans le département des Vosges autour et sur le site VTT-FFC **Les chemins du Pays d'Épinal / Cœur des Vosges** et sur le massif forestier de la Vôge. La Téméraire des Vosges est ouverte à toute personne en bonne santé pratiquant régulièrement le VTT.

1. Randonnées VTT – LABEL RANDOS D'OR FFC

Randonnée VTT (pas de classement) ouverte à tous et à toutes, licenciés ou non. Vous avez le choix entre l'un des 7 parcours proposés 9 ou 15 km famille, 20, 30, 45, 65 ou 85 km ou (sous réserve de modification de dernière minute). Les pratiquants **VAE** sont acceptés sur toutes nos randonnées sous réserve d'avoir un **VAE homologué** (coupure à 25km/h) et de ne **pas gêner les autres participants lors des dépassements notamment**.

Parcours Famille VTC 9 et 15 km et VTT 20 Km

Départ de 7h30 à 11h

Parcours 30 km

Départ de 7h30 à 10h00

Parcours 45 km

Départ de 7h30 à 9h00

Parcours 65 km VTT

Départ de 7h30 à 8h00

Parcours 85 km

Départ à 7h30

Marche 8 km : inscription uniquement sur place

Départ de 7h30 à 11 h

Une prestation complète :

Pour les randonnées, le prix comprend :

l'inscription à la randonnée, le système de puces RFID pour les randonnées 45, 65 et 85 km ; le cadeau souvenir pour tous ; la plaque de guidon (avec votre prénom pour les inscriptions avant le 9 mai) offerte pour garder une marque durable de votre épreuve ; les 5 ravitaillements régionaux ; un point de lavage des vélos ; sanitaires et douches ; un repas chaud servi à l'arrivée pour les participants au 85Km, sur inscription pour les autres; une sécurité renforcée sur tout le site et une ambiance unique et conviviale.

Participation :

Epreuves ouvertes à tous. Il est important de choisir son parcours sans surestimer ses possibilités.

Les parcours de randonnée sont ouverts aux mineurs de moins de 16 ans accompagnés par un adulte responsable inscrit sur la même randonnée. Une autorisation parentale devra être jointe au bulletin d'inscription pour les moins de 18 ans. Aucun certificat médical n'est demandé pour les randonnées.

2. Consignes :

- Rester maître de sa vitesse en toute circonstance. Ralentir lors de la présence de piétons ou de véhicules.
- Tout participant à cette manifestation sportive a le devoir moral de respecter les sites traversés (garder vos déchets pour les jeter à l'arrivée dans les poubelles).
- Chaque participant devra se conformer au Code de la route, aux arrêtés municipaux des localités traversées et aux recommandations des organisateurs.
- Parcours protégé par les signaleurs aux traversées de route : les participants sont tenus de respecter le Code de la route sur les portions routières. Tout participant sera responsable des accidents dont il pourrait être l'auteur.
- Pour des raisons de sécurité, les participants s'engagent à ne pas quitter le parcours sauf en cas d'abandon signalé à l'organisation.
- Ne pas s'arrêter au milieu d'un chemin (en cas de problème mécanique ou même pour prendre une photo) mais sur les côtés.
- Ravitaillements sur le parcours. Il est interdit de remplir son sac aux ravitaillements.
- Nous vous suggérons d'apporter avec vous un vêtement de pluie.
- Des véhicules d'assistance de l'organisation pourront prendre en charge les concurrents en difficulté sur le parcours.

3. Parcours :

Le fléchage et la signalétique du parcours sont mis en place par l'organisation. Ce système de balisage complet doit être respecté dans l'intégralité du parcours afin d'éviter tout accident survenu en dehors des portions sécurisées. L'organisation décline toute responsabilité pour un accident survenu hors des sentiers balisés pour **La Téméraire des Vosges**.

Tout participant à cette manifestation sportive a le devoir moral de respecter les sites traversés (garder vos déchets pour les jeter à l'arrivée dans les poubelles).

4. Circulation sur les parcours :

Seuls les cyclistes inscrits par **La Téméraire des Vosges** pourront circuler sur les parcours empruntés par les randonnées.

5. Secours :

En cas de problème de santé :

- je préviens les secours (18 ou le 15) rapidement
- j'informe l'organisation grâce au numéro inscrit sur la plaque de cadre.

6. Assurance :

Chaque participant doit pouvoir justifier d'une assurance en responsabilité civile et d'une assurance individuelle accident, en accord avec les dispositions légales en vigueur. Il appartient aux participants de se garantir pour les dommages corporels auxquels la participation à cette manifestation peut les exposer.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, de chute, de perte, de vol, de détérioration de matériel ou d'équipement individuel. Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol.

Tout participant empruntera les itinéraires proposés sous son entière responsabilité et appréciation.

7. Protection des vététistes :

Attention, l'itinéraire n'est pas fermé à la circulation (traversée de routes notamment). Malgré toutes les mesures de sécurité, il est recommandé de rester très prudent et vigilant sur la totalité du parcours et de respecter les règles élémentaires du code de la route sur les portions routières.

Tout participant inscrit sera responsable des accidents dont il pourrait être l'auteur.

Pour des raisons de sécurité, les participants s'engagent à ne pas quitter le parcours sauf en cas d'abandon signalé à l'organisation.

8. Assistance mécanique :

Vous devez être munis de votre nécessaire de réparation.

9. Identification :

La plaque de cadre remise devra obligatoirement être fixée sur le guidon.

10. Port du casque :

Le port du casque à coque rigide est obligatoire, le participant ne respectant pas cette obligation sera exclu de la randonnée, sans pouvoir demander une quelconque indemnisation.

Le port de gants est conseillé.

11. Image :

L'acceptation du règlement implique que le participant accepte que La Téméraire des Vosges utilise son image pour la promotion et la diffusion d'images sous toutes leurs formes (*vidéo, photo papier, journaux, Internet, etc...*) Le participant prend note que son désaccord à cette clause doit être demandé par courrier écrit à La Vôge VTT et joint à son inscription.

12. C.N.I.L :

Conformément à la loi 78-17 « Informatique et Libertés » (art. 34 et 36), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant.

Réserve :

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier les parcours, les horaires et tout point du règlement en cas de mauvais temps, de forces majeures ou de toutes autres circonstances.

13. Annulation :

En cas de maladie ou d'accident, les droits d'inscription seront remboursés (une pénalité de 5€ sera retenue), uniquement sur présentation d'un justificatif médical original daté et envoyé **avant la manifestation ou au plus tard 5 jours après l'épreuve** (cachet de la poste faisant foi).

En cas d'annulation de votre part (autre que maladie ou accident), aucun remboursement ne sera effectué.

14. Changement de la randonnée choisie :

En cas de modification du choix de l'épreuve par l'inscrit, la première inscription sera remboursée, déduction faite des frais bancaires.

INFOS COMPLEMENTAIRES INSCRIPTIONS

Tarifs : L'inscription anticipée facilite la tâche des organisateurs et la logistique générale, c'est pourquoi des tarifs dégressifs sont proposés aux participants qui s'engagent par avance.

De Même, une réduction est appliqué pour les licenciés FFC 2023, présentation de la licence au retrait des plaques. Les tarifs sont mentionnés sur le site internet www.latemerairedesvosges.fr

15. Clôture des inscriptions internet:

Le 20 mai à 8h sur notre site internet www.latemerairedesvosges.fr

16. Retrait des plaques de cadre et inscription sur place :

Le retrait s'effectuera à partir de :

- 7H00 le 22 mai sur place pour le 85Km
- 7H15 le 22 mai sur place pour les 65Km
- 7H30 le 22 mai sur place pour les 30 et 45Km
- 8H00 le 22 mai sur place pour les 10 et 20Km

La plaque de cadre est nominative et non transmissible.

L'engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement sauf dans les cas mentionnés ci-dessus.